



## Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Après cette pause estivale salutaire pour tout un chacun, voici venu le temps de la reprise de nos activités.

### Écoles

Nos enfants ont repris le chemin de l'école. Pour les plus petits d'entre eux, c'est la découverte d'un nouvel univers, pour d'autres, c'est un niveau supérieur qu'ils s'approprient.

Notre RPI compte 39 enfants scolarisés de la maternelle au CM 2, soit une inscription complémentaire de 3 écoliers. L'école de La Chapelle accueille 21 élèves, de la maternelle au CP, l'école primaire des Chavannes compte 18 enfants en CE1/CM1/CM2.

La restauration scolaire propre à notre RPI est reconduite de manière pérenne dans des conditions analogues à celle de l'année scolaire 2020-2021. Pour rappel, cette cantine est opérationnelle dans la salle polyvalente de notre commune, surnommée «**la grotte**» par nos chers bambins.

Deux nouveaux abris-bus ont été installés durant les vacances scolaires :

- un au lieu-dit le Chatelard,
- le second à proximité de l'école au chef-lieu du village.

Ces nouveaux dispositifs permettent à nos enfants d'être protégés contre les intempéries en attendant le bus scolaire.

### Gîtes

Comme il avait été mentionné lors du précédent communiqué, les travaux concernant la rénovation du gîte 6 personnes ont été réalisés dans les temps impartis.

Ce niveau de confort supérieur engendre l'obtention d'un épi supplémentaire sur ce logement, rendant ainsi la location plus attractive. Au cours de cet embellissement, la cuisine fut entièrement réaménagée avec l'intégration d'une hotte aspirante, d'un lave-vaisselle, et d'un lave-linge. La salle de bain a également été restaurée avec la création d'une douche à l'italienne. Les sols de ces deux pièces ont été remplacés. Le coût de l'opération atteint 17 000 € HT, financés en partie grâce à l'octroi d'une aide régionale.

## Voiries communales

Sur le hameau des Chavannes du Milieu, les enrobés prévus au budget 2021 sont réalisés avec la pose de caisson-compteur d'eau en limite de propriété.

Le montant des travaux « enrobés » s'élève à 12 500 €, financés à hauteur de 48 % par le Département.

L'équipe municipale tient à remercier vivement le nouveau prestataire en contrat avec notre collectivité pour le débroussaillage des voiries et terrains communaux. Un travail de qualité a été exécuté dans le respect des délais imposés par la convention de partenariat.

## Bâtiments publics

Sur le volet « Rénovation énergétique de nos bâtiments publics » : suite au lancement des appels d'offres, les prestataires suivants ont été retenus :

- Lot n° 1, n° 2 - Maçonnerie/Isolation : attribués à Charles SONZOGNI,
- Lot n° 3 – Menuiserie : attribué à Jérôme DURAND,
- Lot n° 4 – Électricité : attribué à Denis VOULAT,
- Lot n° 5 - Chauffage : attribué à Stéphane COHENDET.

Le montant total des travaux engagés avoisine les 163 000 € HT. Ces aménagements maintiendront une économie durable et un confort non négligeable dans nos bâtiments publics. Le plan de financement dresse les subventions prévisionnelles allouées à notre commune pour ce projet.

Cette opération bénéficie :

- d'une aide régionale à hauteur de 50 %,
- d'une éventuelle aide départementale à hauteur de 30 %,
- d'une aide de l'État à hauteur de 10 %,
- le solde, soit 20 %, financé sur les fonds communaux.

Il est à noter que le cadre légal fixe l'obligation pour toute collectivité de participer financièrement à minima pour 20 % des montants engagés dans la réalisation d'une opération d'investissement.

Les travaux concernant le lot maçonnerie ont déjà débuté.

L'isolation, comprenant les combles de la mairie et des gîtes, sera réalisée durant le mois de septembre 2021. Le renouvellement des menuiseries des bâtiments Mairie/École et Gîtes devrait s'opérer avant la fin de l'année à condition que l'entreprise mandatée puisse s'approvisionner.

Le lot « électricité » comprend le remplacement des éclairages existants par des éclairages led (diode électroluminescente), l'alimentation des volets roulants, la création d'un tableau électrique pour le chauffage. Ces travaux devront être menés conjointement avec les différents intervenants.

Quant au lot « chauffage », il impacte uniquement le bâtiment Mairie/École. Cette réalisation est programmée début 2022 en raison des contraintes budgétaires.

## Eclairage public

La tranche d'éclairage basse consommation actée au titre de l'année 2021 est pratiquement achevée sur les postes : Chef-lieu, le Clozet et le Mollard. Le coût de l'opération est estimé à 12 000 € HT. Cette tranche de travaux est subventionnée par la Région AURA à hauteur de 43 %, à 37 % par le SDES, le solde en autofinancement sur le budget communal.

Sera envisagé en 2022, sous réserve de dotation financière, d'équiper les luminaires communaux restants, soit les deux postes de la Plaine.

## Economies

Lors de notre campagne électorale, nous nous étions engagés à poursuivre la réduction de nos dépenses énergétiques. Cette politique décidée par le nouveau Conseil municipal est en continuité avec les actions menées depuis 2014 :

- la priorisation de l'horloge astronomique à la cellule à détection lumineuse,
- l'adaptation des abaisseurs de tensions partout où cela fut possible.

Ces diverses opérations ont déjà permis un réel assainissement de cette ligne budgétaire, les dépenses afférentes à ce poste toutes consommations confondues, proches de 18 000 € en 2014, ne dépassent pas 15 000 € à ce jour.

Dans la poursuite de ces actions déjà fonctionnelles aujourd'hui et le cadre de la démocratie participative, la municipalité souhaite vous associer à la réflexion de l'alternative d'une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit. En effet compte-tenu des baisses successives de dotations nationales qui impactent sévèrement les collectivités, il apparaît important d'optimiser nos ressources budgétaires. Nous sommes à ce jour la seule commune dans un environnement proche non engagée dans cette démarche.

Aussi, toutes les collectivités ayant opté pour ce dispositif, n'ont aucunement constaté d'insécurité ou l'augmentation d'incivilité. Le repérage de phares ou de lampes torches est bien plus facile dans l'obscurité, et engendre un effet dissuasif.

L'économie financière, générée par ce dispositif, est évaluée entre 45 et 50 % de la consommation propre à l'éclairage public et représente une épargne annuelle de 2 500 à 3 000 €.

Aucune installation supplémentaire n'est à envisager, nos armoires électriques sont déjà équipées d'horloges astronomiques. La plage horaire proposée se situerait entre 0 h 00 et 5 h 00, cette nouvelle mesure s'appliquerait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Durant l'automne, un questionnaire vous sera remis, et vous invitera à vous prononcer librement sur l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 h 00. A l'issue de cette consultation, le Conseil municipal prendra acte et se conformera au résultat obtenu, il vous sera également communiqué dans la plus grande transparence.

## Divers

Actuellement, l'équipe municipale travaille sur les projets 2022 et leurs programmations.

Vu le contexte sanitaire bien fragile cette année encore, nous n'avons pas pu proposer à nos aînés la journée qui leur est traditionnellement dédiée, nous le regrettons vivement.

**Le Maire**